

Cardinal Maradiaga : les relations homosexuelles de l'ex-cardinal McCarrick sont « quelque chose d'ordre privé »

Article rédigé par *Liberté politique*, le 21 septembre 2018

Il nous vient du cardinal Oscar Andrés Rodriguez Maradiaga qui était interrogé à propos des relations homosexuelles de l'ex-cardinal McCarrick avec des séminaristes, que le pape François a été accusé de « couvrir » et même de rétablir en grâce au point d'en faire son conseiller lorsqu'il a donné leurs chapeaux aux cardinaux Tobin et Cupich aux Etats-Unis. Maradiaga a déclaré lors d'un entretien avec *Religión Digital* : « Faire de quelque chose d'ordre privé un gros titre en forme de bombe qui éclate dans le monde et dans les fragments font du tort à la foi de nombreuses personnes ne me paraît pas correct. Je pense qu'une affaire de nature administrative devrait être évoquée en public avec des critères plus sereins et plus objectifs, et non avec une charge négative d'expressions très amères. »

On retrouve ici, mais cette fois très clairement exprimée par une des plus hautes autorités de l'Eglise dans l'organigramme de François, l'idée que les pratiques homosexuelles habituelles avec des adultes relèvent tout au plus de la transgression morale individuelle, du péché ordinaire qui n'a pas à être étalé sur la place publique – et encore !

Les prédatons homosexuelles du cardinal McCarrick, une affaire privée ?

Car le cardinal Maradiaga ne parle nullement de péché ; il évoque de manière extrêmement neutre « quelque chose d'ordre privé », et de manière plus détachée encore une « affaire de nature administrative ». Il en ressort l'impression d'une sorte de problème de paperasserie qu'on règle entre soi, de quelque chose qu'il vaut mieux garder caché comme si l'affaire n'avait aucune incidence sur le bien commun de l'Eglise.

Si la prédation sexuelle sur des hommes jeunes du fait d'un évêque et d'un prince de l'église en position d'autorité n'est donc qu'une chose « d'ordre privé », on se demande à quel moment on peut parler d'affaires d'ordre public. Pour comprendre la remarque du cardinal Maradiaga il faut sans doute comprendre ces mots-là à l'aune du vocabulaire des pénalistes. Ce qui est d'ordre public, c'est le délit ou le crime dont la sanction et la réparation sont justifiées par l'atteinte à cet ordre qui dépasse les intérêts privés. La faute civile, qui porte atteinte aux droits de l'individu sans constituer la transgression d'une loi interdisant un acte délictueux ou criminel, n'est pas poursuivie par les autorités publiques. A la victime d'en faire établir l'existence et d'en demander réparation. La faute d'ordre public est poursuivie et sanctionnée que la victime s'en plaigne ou non. Elle a causé un désordre qui atteint la société en tant que telle.

Retrouvez l'intégralité de l'article sur :

<https://reinformation.tv/cardinal-maradiaga-relations-homosexuelles-mccarrick-ordre-prive-smits-87959-2/>